



Coalition for the International Criminal Court

www.coalitionfortheicc.org

Pour plus d'informations veuillez contacter:

Au Manille: Evelyn Balais-Serrano
Coordinatrice pour l'Asie et les Pacifiques
Coalition pour la CPI
Tel: +632 456 6196 ou +632 926 7882
Email: serrano@coalitionfortheicc.org

À New York: Brigitte Suhr
Directrice des programmes régionaux
Coalition pour la CPI
Tel: +1 646 465 8540
Email: suhr@coalitionfortheicc.org

À La Haye: Niall Matthews
Chargé de communication
Coalition pour la CPI
Tel: +31 (0) 70 311 10 85
Email: matthews@coalitionfortheicc.org

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

7 mai 2013

La Coalition mondiale appelle les îles Palaos, Tonga et Tuvalu à adhérer à la Cour pénale internationale

L'adhésion à la CPI réaffirmerait la détermination des îles du Pacifique à contribuer aux efforts mondiaux visant à défendre les droits de l'homme et à mettre un terme à l'impunité

New York/Manille—Les îles Palaos, Tonga et Tuvalu devraient ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) et aligner leur législation nationale sur les obligations lui incombant en vertu du traité, a déclaré la Coalition pour la CPI.

Ces trois pays du Pacifique sont les cibles de la Campagne de ratification universelle (CRU) du mois de mai 2013, une initiative qui tend à garantir la reconnaissance universelle du Statut de Rome.

« Chaque État insulaire du Pacifique est généralement petit et séparé des autres, mais regroupés ils peuvent contribuer de façon significative aux efforts régionaux et mondiaux pour promouvoir la paix et la justice », a déclaré Evelyn Balais-Serrano, coordinatrice régionale de la CCPI pour l'Asie et le Pacifique. « Bien que les États du Pacifique jouissent d'une absence de conflits majeurs ou de menaces de leur sécurité en tant que nations, leur ratification serait une manifestation de solidarité à l'égard des victimes de crimes sérieux, quelque soit le lieu où ils aient été commis dans le monde. »

Jusqu'à présent, 122 États ont rejoint la CPI, parmi lesquels 17 appartiennent à la région Asie-Pacifique. Sur les 22 États du Pacifique, 8 sont membres de la Cour : l'Australie, les îles Cook, les îles Marshall, Nauru, la Nouvelle-Zélande, Samoa et Vanuatu. Cette situation a pour conséquence une sous-représentation considérable de la région Asie-Pacifique au

sein de la Cour. La ratification du Statut de Rome par les îles Palaos, Tonga et Tuvalu accroîtrait la représentation de la région et renforcerait l'universalité de la Cour.

Dans une lettre envoyée aux gouvernements des Palaos, des Tonga et des Tuvalu, la Coalition appelle ces États à ratifier le Statut de Rome, comme une manifestation de « *l'engagement de leur pays dans le respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit.* » En tant qu'États parties, ces pays auront le droit de participer à toutes les négociations et décisions de l'Assemblée des États parties au Statut de Rome, ce qui inclut les propositions de modifications du Statut, la nomination et l'élection des candidats aux postes de juge ou de procureur et les privilèges accordés à leurs ressortissants dans le recrutement des collaborateurs et du personnel de la Cour.

« Les pays du Pacifique n'ont rien à perdre, mais tout à gagner dans leur adhésion à la CPI », a souligné Balais Serrano. « L'avancée diplomatique dont ils bénéficieront grâce au processus pourra les aider de façon significative dans leurs besoins, même si ces derniers sont plutôt liés au changement climatique et autres préoccupations environnementales. »

La Coalition a noté la participation des trois États à la Table ronde sur la sensibilisation de la région Pacifique à la CPI, organisée en 2012 par les gouvernements d'Australie, de Nouvelle-Zélande et par le Secrétariat du Commonwealth à Sydney, en Australie.

***Contexte:** La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que lorsque les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Actuellement la Cour a ouvert huit enquêtes : en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Darfour, au Soudan, en Ouganda, au Kenya, en Libye et au Mali. La CPI a publiquement émis 22 mandats d'arrêt, et neuf citations à comparaître. La Cour a rendu son premier verdict le 14 mars 2012. Deux autres procès sont actuellement en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a également annoncé publiquement que des examens préliminaires étaient conduits sur quatre continents : en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée et au Nigeria.*

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays et travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir l'équité, l'efficacité et l'indépendance de la Cour, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir de solides législations nationales permettant de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, rendez-vous sur: www.coalitionfortheicc.org

###